



PEUT-ON JUGER POUTINE ?

Mathilde PHILIP-GAY

En librairie le 11 mai 2023

LE LIVRE

Injustifiable au regard du droit international, la guerre que mène Vladimir Poutine contre l'Ukraine constitue la plus grande remise en question de l'ordre mondial depuis 1945.

Mais pourquoi juger le chef d'État russe alors que George Bush ne l'a pas été pour la guerre en Irak ? Quelle sanction risque-t-il vraiment ? Vladimir Poutine peut-il être jugé par une juridiction internationale, en Ukraine, à La Haye ? Échappera-t-il au jugement par l'amnistie ou par une autre solution politique ?

Mathilde Philip-Gay milite aux côtés de l'ancien Premier Ministre britannique Gordon Brown et du juriste Philippe Sands pour la création d'un tribunal spécial apte à juger les responsables des crimes d'agression contre l'Ukraine, et en premier lieu Vladimir Poutine, car ne pas punir les actes des dictateurs, c'est préparer les conflits mondiaux de demain, c'est accepter qu'il n'y ait plus aucun recours juridique, c'est céder à la « loi de la guerre ».

L'AUTRICE

Mathilde Philip-Gay est professeure des universités en droit public (Lyon 3), vice-présidente du groupe de recherche « Égalité, laïcité et lutte contre toutes les discriminations ».

Frédérique Pons ☎ 01 42 79 10 93 / 10 02
frederique.pons@albin-michel.fr